



VICE-PRESIDENCE
MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

MARCHE PUBLIC

REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT n° 2022-07-VP-DPAM

Objet du marché :

**Développement informatique sur le projet « ESCALES » et le projet
« IHITAI »**

Date d'envoi de la publicité : mardi 4 octobre 2022

Date limite de remise des offres : Lundi 07 novembre 2022

Heure limite de remise des offres : 11h00, heure de Papeete.

Lieu de remise des offres :

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae
Tel : + (689) 40.54.45.00
Fax : + (689) 40.54.45.04
Courriel : accueil.dpam@maritime.gov.pf
site : www.maritime.gov.pf

Document RC-AO n° 2022-07-VP-DPAM

Octobre 2022

SOMMAIRE

01. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :.....	3
01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :.....	3
01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :.....	3
01.04. Autorité compétente pour la notification au titulaire et le suivi du marché :.....	3
02. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....	3
02.01. Intitulé du marché.	3
02.02. Objet du marché.	3
02.03. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.	4
02.04. Type de marché de prestation de services.	4
02.05. Lieu d'exécution.....	4
02.06. Variantes.	4
02.07. Allotissement.	4
02.08. Sous-traitance.....	4
03. PROCEDURE DE PASSATION.....	4
04. NEGOCIATION EVENTUELLE.....	4
05. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION.....	5
06. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE.....	5
06.01. Clauses sociale et environnementale.....	5
06.02. Garanties exigées.	5
06.03. Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
06.04. Forme de groupement.	5
06.05. Groupements et candidatures individuelles.	5
07. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE.....	5
07.01. Pièces particulières.....	6
07.02. Pièces générales.....	6
07.03. Langue.....	6
08. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS.....	6
DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
08.01. Pièces visées aux articles A 233-1 et 233-2 du code polynésien des marchés publics.	6
08.02. Pièces obligatoires visées à l'article A 233-5 du code polynésien des marchés publics.....	7
09. DOSSIER D'OFFRE.....	8
Les candidats présentant une offre produisent un projet de marché comportant :.....	8
09.01. L'Acte d'engagement.....	8
09.02. Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.).....	8
09.03. Un dossier technique.....	8
10. REGULARISATION DES CANDIDATURES.....	8
11. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	8
11.01. Examen des offres.....	8
11.02. Conditions de jugement des offres.....	9
12. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	11
13. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	11
14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	12
15. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	12
16. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS.....	12
17. REGLES DIVERSES ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	12
17.01. Propriété de l'offre de service.....	12
17.02. Délai de validité des offres.....	12

01. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC

01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :

La Polynésie française.

01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :

Le Vice-Président de la Polynésie française, Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires

Bâtiment administratif A 2 – 4^{ème} étage

Rue du Commandant Destremeau - Papeete

Adresse postale : B.P. 2551 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Polynésie française

Téléphone : (689) 40 46 82 50

Fax : (689) 40 46 82 51

Courriel : secretariat@vp.gov.pf

01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Le Vice-Président de la Polynésie française, Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires

Bâtiment administratif A 2 – 4^{ème} étage

Rue du Commandant Destremeau - Papeete

Adresse postale : B.P. 2551 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Polynésie française

Téléphone : (689) 40 46 82 50

Fax : (689) 40 46 82 51

Courriel : secretariat@vp.gov.pf

01.04. Autorité compétente pour la notification au titulaire et le suivi du marché :

Mme Catherine ROCHETEAU

Directrice de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes Polynésiennes

Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete

Adresse postale : BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – Polynésie française

Tel : + (689) 40.54.45.00

Fax : + (689) 40.54.45.04

Courriel : accueil.dpam@administration.gov.pf

02. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

02.01. Intitulé du marché.

Marché AO n° 2022-07-VP-DPAM : Développement informatique sur le projet « ESCALES » et le projet « IHITAI ».

02.02. Objet du marché.

Prestations de services de développement informatique dans le cadre du projet de logiciel de gestion des escales des navires dans les îles de Polynésie française, projet dénommé « ESCALES » et du projet de logiciel de gestion et de suivi de la carrière des marins, projet dénommé « IHITAI » de la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM).

02.03. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.

Marché public de prestation de services.

02.04. Type de marché de prestation de services.

Service de programmation de logiciel d'application (CPV : 72202000-4).

02.05. Lieu d'exécution.

Les prestations se feront à la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes.

02.06. Variantes.

Il n'est pas prévu de variantes.

02.07. Allotissement.

Le marché comporte quatre lots :

- **Lot 1** : prestations de programmation informatique sur le projet « ESCALES » en framework ANGULAR, étant précisé qu'il est souhaité que le développeur ait des connaissances sur la technologie ODOO.

- **Lot 2** : prestations de programmation informatique sur le projet « ESCALES » en langage PYTHON, et en protocole API REST, étant précisé qu'il est impératif que le développeur ait des connaissances sur la technologie ODOO.

- **Lot 3** : prestations de programmation informatique sur le projet « IHITAI » en framework ANGULAR, étant précisé qu'il est souhaité que le développeur ait des connaissances sur la technologie ODOO.

- **Lot 4** : prestations de programmation informatique sur le projet « IHITAI » en langage PYTHON, et en protocole API REST, étant précisé qu'il est impératif que le développeur ait des connaissances sur la technologie ODOO.

Forme du marché.

Les lots du présent marché sont passés en application de l'article LP. 221-4 du code polynésien des marchés publics :

- Pour chaque lot, il s'agit d'un marché à bons de commande mono-attributaire, avec des prestations d'un minimum de 8 « sprints » (soit 16 semaines) et un maximum de 20 « sprints » (soit 40 semaines) sur la durée du marché. Les commandes de semaines sont regroupées en « sprint » de 2 semaines.

02.08. Sous-traitance.

Il n'est pas prévu de sous-traitance pour ce marché.

03. PROCEDURE DE PASSATION

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles LP 322-1 et suivants du code polynésien des marchés publics modifié.

04. NEGOCIATION EVENTUELLE

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite ou lors d'audition(s) avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, l'acheteur pourra juger que,

compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par voie électronique.

05. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché.

Le marché est reconductible une (1) fois, à la date anniversaire de démarrage pour une période d'un an. La durée totale du marché ne pourra excéder deux (2) ans.

La reconduction est effective par notification en lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise d'une lettre en main propre contre décharge ou récépissé adressée deux (2) mois avant la date d'échéance.

La notification du premier bon de commande faisant suite à la notification du marché vaut ordre de service pour le démarrage effectif des prestations.

A titre informatif, la notification du marché devrait intervenir fin novembre 2022 et le démarrage des prestations devrait avoir lieu début janvier 2023.

06. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

06.01. Clauses sociale et environnementale.

Les démarches de développement durable et social pourront être prises en compte dans le choix du titulaire du marché.

06.02. Garanties exigées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie ou autre constitution de garantie ou caution.

06.03. Modalités essentielles de financement et de paiement.

L'opération est financée sur le budget d'investissement de la Polynésie française.

Il n'est pas prévu d'avance.

Concernant les lots, chaque « sprint » ou ensemble de plusieurs « sprint » fera l'objet d'un bon de commande spécifiant les items à réaliser et chaque bon de commande fera l'objet d'un règlement au regard de la réalisation effective de la prestation par rapport aux mentions du bon de commande, sur justificatif visé par la direction polynésienne des affaires maritimes.

06.04. Forme de groupement.

En cas de groupement d'entreprises, seuls les groupements solidaires sont acceptés pour ce marché.

06.05. Groupements et candidatures individuelles.

Un candidat ou une entreprise candidate ne peut présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements : les offres concernées seront considérées comme irrecevables.

07. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont énumérées ci-dessous et prévalent les unes sur les autres, dans leur ordre d'énumération, en cas de contradiction ou de différences entre elles.

07.01. Pièces particulières

- L'Acte d'engagement : document EC1 - AO n° 2022-07-VP-DPAM-Lot n° X (où X=1 ou 2 ou 3 ou 4), dûment complété, daté et signé ;
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) : document BPU - AO n° 2022-07-VP-DPAM-Lot n° X (où X=1 ou 2 ou 3 ou 4), dûment complété, daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : document CCAP - AO n° 2022-07-VP-DPAM
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : document CCTP - AO n° 2022-07-VP-DPAM
- Le dossier technique (offre technique) du titulaire.

07.02. Pièces générales

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services - Arrêté n° 1455 CM du 24 août 2017 modifié relatif à la partie "Arrêtés" du code polynésien des marchés publics.

07.03. Langue

Tous les documents remis par le titulaire doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française. Seuls les documents respectant cette consigne seront étudiés lors des analyses des candidatures et des offres.

08. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

DOSSIER DE CANDIDATURE

08.01. Pièces visées aux articles A 233-1 et 233-2 du code polynésien des marchés publics.

Les pièces à fournir par les candidats pour justifier de leurs capacités techniques, professionnelles et financières à l'appui de leur candidature sont les suivantes :

- a) Le chiffre d'affaires global de l'entreprise pour les trois derniers exercices clos ;
- b) Une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- c) Les effectifs moyens annuels du candidat lors des trois derniers exercices ;
- d) Concernant les lots 1 et 3 : La liste des prestations de développement informatique comportant le framework ANGULAR réalisées par l'entreprise ou le candidat au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les chantiers les plus importants précisant si les prestations ont été effectuées suivant les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin. Cette liste indique pour chaque référence le montant, la date, le destinataire public ou privé.
- e) Concernant les lots 2 et 4 : La liste des prestations de développement informatique comportant les langages PYTHON, et/ou le protocole API REST et/ou la technologie ODOO réalisées par l'entreprise ou le candidat au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les chantiers les plus importants précisant si les prestations ont été effectuées suivant les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin. Cette liste indique pour chaque référence le montant, la date, le destinataire public ou privé.
- f) e) Le curriculum vitae avec indication des titres d'études et références professionnelles de la personne qui sera chargée de réaliser les prestations du marché.

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, les obligations mentionnées ci-dessus s'appliquent à chaque membre du groupement, qui fournissent également les pièces visées.

A cet effet, le candidat utilisera le formulaire LC2 – AO n° 2022-07-VP-DPAM joint au dossier de consultation.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement doit remplir le formulaire LC2 suscité pour justifier de ses capacités.

08.02. Pièces obligatoires visées à l'article A 233-5 du code polynésien des marchés publics.

a) Une lettre de candidature ;

A cet effet, le candidat utilisera le formulaire LC1 – AO n° 2022-07-VP-DPAM joint au dossier de consultation ou le formulaire LC1bis – AO n° 2022-07-VP-DPAM en cas de candidature groupée.

b) Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics ;

A cet effet, le candidat utilisera le formulaire LC3 – AO n° 2022-07-VP-DPAM joint au dossier de consultation.

c) L'attestation établie par la direction des impôts et des contributions publiques et la recette des impôts (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2021, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles ;

d) L'attestation établie par la direction générale des finances publiques (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2021, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles ;

e) Une attestation établie par la caisse de prévoyance sociale (CPS) (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2021, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles, prévues par les régimes des salariés, non salariés, de solidarité de Polynésie française et le code du travail de la Polynésie française ;

f) Les candidats admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L 621-1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française produisent à l'appui de leur candidature les pièces supplémentaires prévues à l'article A 233-6 du code polynésien des marchés publics ;

g) le ou les justificatifs prouvant l'habilitation du candidat à engager la personne morale qu'il représente, le cas échéant : par exemple extrait K bis de moins de 6 mois mentionnant le nom du candidat et sa fonction, délégation de pouvoir de la personne habilitée à représenter l'entreprise au candidat signant le marché, etc... ;

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, les obligations mentionnées ci-dessus s'appliquent à chaque membre du groupement, qui fournissent également les pièces visées

09. DOSSIER D'OFFRE

Les candidats présentant une offre produisent un projet de marché comportant :

09.01. L'Acte d'engagement

Pour chaque lot auquel le candidat répond, l'Acte d'engagement (pièce EC1 – AO n° 2022-07-VP-DPAM-Lot n° X (où X=1 ou 2 ou 3 ou 4) joint au dossier de consultation) du projet de marché d'appel d'offres, établi en un seul exemplaire **original**, daté et signé par le ou les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;

09.02. Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.)

Pour chaque lot auquel le candidat répond, le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) (pièce BPU –AO n° 2022-07-VP-DPAM-Lot n° X (où X=1 ou 2 ou 3 ou 4) jointe au dossier de consultation) du projet de marché d'appel d'offres, établi en un seul exemplaire **original**, daté et signé par le ou les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché. Ce document indique le détail des coûts unitaires, en l'occurrence prix hors taxes du développement avec un développeur pour un sprint de 2 semaines ;

09.03. Un dossier technique

Pour chaque lot, le dossier technique comporte notamment le profil de l'intervenant envisagé pour ce développement informatique, CV détaillant au minimum les années d'expérience en tant que développeur, les langages maîtrisés, la formation initiale et les certifications obtenues ultérieurement, les références des projets auxquels la personne a participé durant les 5 dernières années, en précisant les langages utilisés dans ce projet et si le projet a été développé en mode agile. Les références renverront au nom des projets figurant dans la liste des prestations mentionnée au point 08.01 d) et/ou e).

Pour chaque lot, le dossier technique comportera également une analyse technique du projet prouvant la bonne compréhension du besoin, des enjeux techniques et stratégiques.

10. REGULARISATION DES CANDIDATURES

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sollicitées aux points 08.01 et 08.02 ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur public se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Toutefois, cette décision de l'acheteur public n'est qu'une possibilité qu'il n'est pas obligé de suivre, pouvant directement rejeter d'emblée toutes candidatures incomplètes vis-à-vis de ces points 08.01 et 08.02.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le délai de réponse pourra alors être très court pour compléter ces dossiers (à titre indicatif compris entre 2 et 7 jours calendaires).

Sauf mention contraire figurant dans la demande de régularisation, la demande devra être retournée par courrier, par e-mail contre accusé réception, ou remise en mains propres contre récépissé. L'absence de réponse ou la réception d'une réponse hors délai entraînera irrévocablement l'irrecevabilité de la candidature.

11. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

11.01. Examen des offres.

La recevabilité d'une offre est conditionnée par :

- La production d'un dossier d'offre complet au regard des pièces réclamées aux points 09.01, 09.02, 09.03 ;

- Le respect des exigences formulées dans le dossier de consultation ;
- Le respect de la législation et la réglementation en vigueur et des crédits budgétaires alloués.

Ainsi, les erreurs purement matérielles auront la possibilité d'être corrigées avant l'analyse et le classement définitif des offres selon les modalités ci-après :

- Les erreurs d'addition sur une ligne total constatées dans l'acte d'engagement pourront être rectifiées, mais seulement si cela n'a aucune incidence sur le montant de chaque élément et ceci suite à une demande de précision ;
- Les erreurs grossières de virgule affectant les prix et dont nul ne doit pouvoir s'en prévaloir de bonne foi seront rectifiées et ceci suite à une demande de précision ;
- En cas d'incohérence entre les documents, seuls les montants indiqués à l'acte d'engagement primeront.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, au sens de l'article LP 122-3 du code polynésien des marchés publics, ne seront pas classées et seront éliminées, sans qu'aucune régularisation ne soit possible. En particulier, sont des offres irrégulières, les offres dont le dossier technique est manquant ou incomplet au regard des items sollicités.

11.02. Conditions de jugement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot est évaluée sur la base des critères pondérés suivants :

Pour les lots n°1 et 3 :

Critères	Pondération sur 100 points	Barème de notation	Prise en compte du barème de notation	Pondération du barème sur 100 points
1 / L'expérience du développeur envisagé avec les langages utilisés dans le projet	50	1.1/ L'expérience de la personne envisagée en qualité de développeur	Chaque année d'expérience en développement informatique en qualité de développeur vaut 2 points, avec plafonnement du sous-critère à 20 points	20
		1.2/ La maîtrise du framework ANGULAR	Chaque référence et projet géré présenté par le candidat et réalisé au moins en partie par la personne envisagée pour ce projet concordant avec le framework utilisé par le projet ANGULAR vaut 2 points, chaque référence dépassant 10 semaines vaut 2 points supplémentaires, chaque référence dépassant 30 semaines vaut 3 points supplémentaires et chaque référence dépassant 50 semaines vaut 5 points supplémentaires avec plafonnement du sous-critère à 30 points	30
2 / Les compétences en conduite du changement et en développement en méthode agile	20	2/ Le nombre de projets réalisé par le développeur envisagé en méthode agile	Chaque référence du développeur envisagé réalisé en méthode agile vaut 1 point, chaque référence comportant 10 itérations (1 itération de 2 semaines) effectuées vaut 2 points supplémentaires, chaque référence comportant 20 ou plus itérations effectuées vaut 3 points supplémentaires avec plafonnement à 20 points.	20

3 / Montant de l'offre (prix hors TVA)	30	3/ Coût hors TVA proposé d'une unité d'œuvre pour un sprint de deux (2) semaines)	Les points remportés par l'offre du candidat sont obtenus en multipliant le maximum du sous critère (soit 30 points) par le ratio entre l'offre la plus basse des divers candidats sur l'offre du candidat concerné.	30
Note globale				100 points

Pour les lots n°2 et 4:

Critères	Pondération sur 100 points	Barème de notation	Prise en compte du barème de notation	Pondération du barème de notation sur 100 points
1 / L'expérience du développeur envisagé avec les langages utilisés dans le projet	50	1.1/ L'expérience de la personne envisagée en qualité de développeur	Chaque année d'expérience en développement informatique en qualité de développeur vaut 2 points, avec plafonnement du sous-critère à 20 points	20
		1.2/ La maîtrise du langage PYTHON et du protocole API REST ainsi que de la technologie ODOO	Chaque référence et projet géré présenté par le candidat et réalisé au moins en partie par la personne envisagée pour ce projet concordant avec le langage utilisé par le projet PYTHON et/ou le protocole API REST vaut 1 points, chaque référence comportant la technologie ODOO vaut 2 points supplémentaires, chaque référence dépassant 10 semaines vaut 2 points supplémentaires, chaque référence dépassant 30 semaines vaut 3 points supplémentaires et chaque référence dépassant 50 semaines vaut 5 points supplémentaires avec plafonnement du sous-critère à 30 points	30
2 / Les compétences en conduite du changement et en développement en méthode agile	20	2/ Le nombre de projets réalisé par le développeur envisagé en méthode agile	Chaque référence du développeur envisagé réalisé en méthode agile vaut 1 point, chaque référence comportant 10 itérations (1 itération de 2 semaines) effectués vaut 2 points supplémentaires, chaque référence comportant 20 ou plus itérations effectuées vaut 3 points supplémentaires avec plafonnement du sous-critère à 20 points.	20
3 / Montant de l'offre (prix hors TVA)	30	3/ Coût hors TVA proposé d'une unité d'œuvre pour un sprint de deux (2) semaines)	Les points remportés par l'offre du candidat sont obtenus en multipliant le maximum du sous critère (soit 30 points) par le ratio entre l'offre la plus basse des divers candidats sur l'offre du candidat concerné.	30
Note globale				100 points

Pour chaque lot :

* Pour les critères 1 et 2, la note est calculée à partir des informations figurant dans le dossier technique.

* Le critère 3 (montant de l'offre hors TVA) est évalué à partir du montant hors TVA indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement (EC1).

* Le jugement des offres est effectué après élimination des offres inappropriées et des offres anormalement basses. Le marché est attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à condition que sa note soit supérieure à 60 points sur 100.

12. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont remis au plus tard **le lundi 07 novembre 2022 à 11 heures 00 (heure de Papeete)**.

13. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont sous simple enveloppe comportant les mentions suivantes :

« Marché AO n° 2022-07-VP-DPAM - Développement informatique pour le projet « ESCALES » et le projet « IHITAI » »

Candidature et offre de l'entreprise : (Nom de l'entreprise déposant une offre)

Cette enveloppe doit contenir le dossier de candidature et le dossier d'offre mentionnés au point 8 et 9 ci-dessus.

Note importante : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre non conforme à ces conditions dans sa forme et son contenu pourra être refusée.

Ces dossiers sont à remettre au bureau d'accueil de la DPAM à l'adresse suivante :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**

Les dossiers devront être remis contre récépissé auprès de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes avant la date et l'heure indiquée au point 12 précédent ou, si elles sont envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal ou porteur spécial (par exemple FEDEX, DHL ou autre), devront l'être à cette même adresse, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'attention des candidats est donc attirée sur le fait qu'ils doivent transmettre leur candidature et leur offre par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception : soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par coursier spécial FEDEX ou DHL ou autre, soit par remise en mains propres.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats doivent faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite, par courrier postal ou courrier électronique à :

M. Robin CORDIER
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE
Courriel : robin.cordier@administration.gov.pf

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré un dossier de consultation des entreprises.

15. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré auprès de la :

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE

Il peut également être sollicité par courriel auprès de la DPAM : accueil.dpam@administration.gov.pf qui fera parvenir en retour le dossier sous forme électronique.

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré ou sollicité par courriel jusqu'à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les candidats sont invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation des entreprises en indiquant a minima une adresse électronique valide. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires éventuelles diffusées lors de la consultation.

Le représentant de l'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite pour la remise des candidatures et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le maître d'ouvrage en informera par écrit les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement.

16. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete.
Tél : (689) 40 50 90 25 ; Fax : (689) 40 45 17 24 ; Courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr ; Site Internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

17. REGLES DIVERSES ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

17.01. Propriété de l'offre de service.

Les offres de service présentées par chaque candidat, ainsi que les documents afférents, demeurent la propriété exclusive du maître d'œuvre et ne seront pas retournés au soumissionnaire, sauf en cas d'appel d'offres déclaré sans suite.

17.02. Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres présentées par les candidats est fixé à 190 jours, décompté à compter de la date limite de réception des offres mentionnée au point 12 ci-dessus.

*
